Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-200058923-20250210-DEL10022025017-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2025

Convocation du 6 février 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 13 février 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, BELLARD, CULLERIER, EDIN, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND donne pouvoir à Mme Vanessa CULLERIER
Mr Dominique CHAPON donne pouvoir à Mr David LUCIEN
Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Mme Elisabeth MARQUET

Absents : Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Raphaelle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 06/02/2025
Affichage : 13/02/2025

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEUVELINE

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2021/2022 ET 2022/2023 DE LA COMMUNE DE CORNILLE-LES-CAVES

Madame le Maire propose de verser une participation à la commune de Cornillé-les-Caves, afin de prendre en charge, pour les élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés :

- Les frais de fonctionnement 2021/2022 de l'école, soit un montant de 2 219 € pour un enfant de maternelle et de 694 € pour un enfant d'élémentaire.

Trois enfants de Jarzé Villages sont concernés : 1 élève en élémentaire (de Lué-en-Baugeois) et 2 élèves en maternelle (1 de Chaumont et 1 de Lué-en-Baugeois) soit un montant total de **5 132 €.**

Accusé de réception en préfecture
049-200058923-20250210-DEL10022025017-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

- Les frais de fonctionnement 2022/2023 de l'école, soit un montant de 1 691 € pour un enfant de maternelle et de 916 € pour un enfant d'élémentaire.

Six enfants de Jarzé Villages sont concernés : 6 élèves en maternelle (4 de Chaumont et 2 de Lué-en-Baugeois) soit un montant total de **10 146 €.**

Le Conseil Municipal accepte de verser ces participations à l'unanimité.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.